

REPUBLIQUE RWANDAISE
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU PRESIDENT.

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEVANT
LES CHEFS DE MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES
EN DATE DU 26 JUILLET 1993

Monseigneur le Nonce Apostolique,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux,

J'ai jugé important de vous rencontrer pour vous annoncer, aujourd'hui, que les négociations entre le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais qui s'étaient poursuivies depuis le 19 juillet 1993 à KINIHIRA sont terminées depuis hier soir. Aucun point ne doit plus revenir sur la table des négociations ; et un accord a été obtenu sur tous les points qui restaient encore en discussion depuis la suspension des pourparlers d'ARUSHA.

Ainsi, de commun accord avec les deux parties, le Représentant du Facilitateur à KINIHIRA, le Ministre RWEGASIRA, a annoncé que la date de la signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA, en TANZANIE, sera fixée au cours de la première semaine du mois d'août. Dès son retour à DAR-ES-SALAAM, il a promis de préciser cette date, le plus rapidement possible.

C'est une très bonne nouvelle, tout le monde attendait impatiemment la fin des négociations entamées depuis octobre 1990. Tant le Peuple Rwandais que tous les pays amis du Rwanda que vous représentez ici, attendaient cette bonne nouvelle.

Non seulement la fin des négociations prouve que le Gouvernement et le Front Patriotique Rwandais sont résolument déterminés à mettre fin à la guerre fratricide, mais encore qu'ils sont déterminés à faire la réconciliation entre les filles et les fils du Pays et leur permettre d'oeuvrer main dans la main, pour la reconstruction et le développement de leur mère patrie.

L'aboutissement heureux des négociations de paix est le résultat de multiples rencontres de haut niveau organisées à MWANZA en République Unie de Tanzanie le 17 octobre 1990, à GBADOLITH en République du Zaïre le 20 novembre 1990, à ZANZIBAR en République Unie de Tanzanie le 17 février 1991, à DAR-ES-SALAAM en République Unie de Tanzanie le 19 février 1991 et d'autres encore. Il est également le résultat d'après concertations au cours des différentes phases de négociations organisées en République du Zaïre sous les auspices du Maréchal MOBUTU SISE SIKO, en qualité de Médiateur, ainsi qu'à ARUSHA, en République Unie de Tanzanie, depuis juillet 1992 et à KINIHIRA, dans notre Pays, depuis une semaine, sous les auspices du Président Ali Hassan MWINYI, en sa qualité de Facilitateur desdites négociations.

Je profite de l'occasion pour rendre un hommage vibrant au Médiateur, au Facilitateur, aux pays observateurs ainsi qu'à tous les autres pays amis et à toutes les organisations internationales qui ont manifesté une attention particulière au cas conflictuel du Rwanda depuis le début de la guerre et qui ont soutenu les efforts des deux parties en négociations dans la recherche d'une solution de paix.

C'est grâce à leur appui et à leur soutien inlassable qu'un bilan positif a pu être obtenu. Il existe déjà, en effet, un Accord et trois Protocoles d'Accord signés.

Il s'agit :

- de l'Accord de cessez-le-feu de N'SIBLÉ du 29 mars 1991, amendé à GBADOLITH le 16 septembre 1991, et à ARUSHA le 12 juillet 1992 ;
- du Protocole d'Accord relatif à l'Etat de droit, signé à ARUSHA le 18 août 1992 ;
- du Protocole d'Accord sur le rapatriement des réfugiés rwandais et à la réinstallation des personnes déplacées, signé à ARUSHA le 9 juin 1993.

Deux autres Protocoles d'Accord ont été entamés à ARUSHA lors du dernier round des négociations et viennent d'être finalisés à KINIHIRA. Les résultats des accords intervenus sur les points

.../

auparavant en suspens ont été paraphés hier, par les deux délégations, en présence du Facilitateur, constituant ainsi la finalisation des deux derniers Protocoles d'Accord restants, qui seront signés officiellement à ARUSHA, peu avant la signature de l'Accord de Paix.

Il s'agit :

- du Protocole d'Accord relatif à l'intégration des Forces Armées des deux parties ;
- du Protocole d'Accord portant sur les questions diverses et les dispositions finales.

L'Accord de Paix qui comprend tous les six Protocoles d'Accord sus-mentionnés a également été finalisé à KINIHIRA. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour confirmer à l'opinion nationale et internationale, ma détermination à signer cet Accord de Paix. Je n'attendais que la finalisation des négociations le concernant. Maintenant que les deux parties viennent de se mettre d'accord sur le texte final, je suis en conséquence prêt à répondre à l'invitation de mon Frère et Ami, le Président Ali Hassan MWINYI de la République Unie de Tanzanie et de signer au nom de tous les Rwandais, l'Accord de Paix qui sera la base de la Réconciliation nationale, et de la reconstruction du Pays, deux éléments essentiels de notre vie future, que nous appelons de tous nos vœux.

L'Accord de Paix, qui sera signé au cours de la semaine prochaine, comme je vous l'ai annoncé, va permettre le retour des réfugiés rwandais et la réinstallation des déplacés de guerre sur leurs terres. Il va ainsi mettre fin à une situation de vie inhumaine endurée dans l'errance, en dehors et même à l'intérieur du Pays.

Pour que cela soit possible, je me suis déterminé à prendre des dispositions nécessaires en vue d'une réelle et profonde réconciliation nationale.

D'une part, il fallait qu'avant la signature de l'Accord de Paix, les instances politiques et même toute la population rwandaise aient pris connaissance du contenu des différents protocoles

et de l'Accord de Paix. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a pu présenter la synthèse et l'esprit de l'Accord de Paix devant le Conseil des Ministres et devant l'Assemblée du Conseil National de Développement.

A travers les membres de ces Instances, et suite à la diffusion de la synthèse de ces Protocoles par la presse, tant écrite que parlée, le Peuple Rwandais mesura à sa juste valeur l'importance de la conclusion de l'Accord de Paix. Cette bonne disposition de toute la conscience nationale nous permettra de faire exécuter l'Accord de Paix dans des conditions favorables.

D'autre part, nous avons demandé et nous demandons encore avec insistance à chaque Rwandais, quel que soit son niveau social, quelle que soit sa sensibilité politique, de prêcher la réconciliation et de se préparer à accueillir, les bras ouverts, ses frères au retour d'un exil façonné par notre histoire socio-politique. Nous sommes résolument engagés à dépasser les angoisses du cœur que nous nous sommes faites les uns aux autres pour construire un Rwanda nouveau basé sur un Etat de droit.

Monseigneur le Nonce Apostolique,
Mesdames, Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux,

A travers vous, je lance un appel à la Communauté Internationale pour continuer à nous épauler dans cette oeuvre historique de réconciliation nationale.

Ce programme nécessite des appuis multiformes dans les secteurs ci-après :

1. L'intégration des deux armées, hier antagonistes, et la formation d'une seule armée nationale ;
2. La réinsertion des milliers de démobilisés dans la vie socio-politique du Pays ;
3. Le rapatriement des réfugiés et leur réinsertion dans la vie socio-politique du Pays ;

4. La réinstallation sur leurs terres des personnes déplacées par la guerre :
5. La reconstruction et la réhabilitation économique du Pays ;
6. Le renforcement du processus démocratique et l'organisation des élections libres, à la fin de la période de transition.

L'accomplissement de tous ces programmes d'appuis à la réconciliation nationale requiert au préalable la mise en place des Institutions de Transition intégrant le Front Patriotique Rwandais dans les délais convenus entre les deux parties. C'est pourquoi, tout en remerciant les Organisations Internationales, l'ONU et l'OUA, pour leur inlassable soutien dans toutes les phases de négociations qui viennent de s'achever, je leur lance encore un appel, au nom du Peuple Rwandais, pour qu'elles se concertent en temps utile en vue de disponibiliser le plus rapidement possible la Force Internationale Neutre devant procéder à la mise en oeuvre de l'Accord de Paix.

En effet, la présence au Rwanda d'une Force Internationale Neutre a été convenue entre le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais comme la condition préalable à la mise en place du Gouvernement de Transition à Base Élargie et à la formation d'une Armée Nationale, à partir du désengagement des deux forces armées.

Monseigneur le Nonce Apostolique,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux,

La meilleure façon d'exprimer ma reconnaissance au nom de tous les Rwandais, à tous ceux qui nous ont aidés à parvenir à l'Accord de Paix, dont les dernières concertations se sont terminées hier à KINSHASA, est de reconfirmer, d'une façon indéfectible, ma ferme détermination ainsi que celle du Gouvernement et du Peuple Rwandais, à mettre en oeuvre l'Accord de Paix devant être signé au courant de la semaine prochaine.

Je rends en même temps un nouvel hommage à tous ceux qui auront contribué au succès des négociations de paix, depuis le déclenchement de la guerre en octobre 1990. A toutes et à tous, le Peuple Rwandais exprime sa gratitude pour lui avoir permis de mettre fin à une guerre inhumaine qui l'a tant endeuillé.

Plaise au Ciel que tous les intervenants se mobilisent en vue du maintien de la Paix et de la Sécurité, et que chacun se convainque de la nécessité du respect strict de l'Accord de Paix.

Je vous remercie.